



**La méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) dans des projets de lutte contre la désertification et des changements climatiques.**

**Contexte de développement durable, de la décentralisation et de la réduction de la pauvreté.**

**Survol des onze années d'expérience d'ABIOT dans les actions de reboisement et de diffusion des foyers améliorés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord du Cameroun.**

Octobre 2015





**A**ctions pour la **B**iodiversité et **G**estion des **T**erroirs

## La méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) dans des projets de lutte contre la désertification et des changements climatiques

Contexte de développement durable, de la décentralisation et de la réduction de la pauvreté.

Survol des onze années d'expérience d'ABIOTGeT dans les actions de reboisement et de diffusion des foyers améliorés dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun

### Rédaction

Clément Sofalne (DG, Chargé des Programmes ABIOTGeT)

### Collaboration :

Aicha Dibirla (Stagiaire ABIOTGeT)

### Lecture

Béatrice Kengne (Présidente ABIOTGeT)

Francois Larochelle (V-P ABIOTGeT)

### Photos

Tapita Victoire (Animatrice Genre ABIOTGeT)

Guy Magloire (Chef d'équipe Extrême-Nord ABIOTGeT)

Liman Mahamat (Ingénieur junior de Projet ABIOTGeT)

Maroua, octobre 2015

©ABIOTGeT 2015

#### Bureau Canada

233, Rue Joly, Sainte – Anne- des-  
Plaines, (Québec), J0N 1H0, Canada  
T / F: +1 450 941 1338  
Cell: +1 438 495 0195

#### Bureau Maroua (Cameroun)

CNPS, 1<sup>er</sup> étage, local B-1-1  
BP : 127 Maroua, Cameroun  
T/F: (+237) 222 29 30 29  
Cell : (+237) 243 25 26 82

#### Bureau Yaoundé (Cameroun)

Route Dragage/ Vers Ministère de la Ville  
Locaux du RAFM  
BP : 336708, Yaoundé Cameroun  
Tél: + 237 243 1478 97 ou 675 23 07 67

**15ème Séminaire Régional des Praticiens de la Haute Intensité de Main d'Œuvre consacré à la méthode HIMO à Yaoundé au Cameroun (24 au 28 février 2014).**

Déclaration des Ministres en charge des Travaux Publics, du Développement Communautaire, de l'Équipement, des Routes et du Désenclavement, du Travail et de la Sécurité Sociale :

*« Utiliser les approches HIMO pour accélérer les réformes et la mise en œuvre des plans d'actions convenus pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, en particulier les indicateurs concernant la réduction de la pauvreté et l'accès à l'emploi productif notamment, pour les femmes et les personnes vulnérables ».*

Mme DAYINA MAYENGA, Représentante régionale de l'OIT pour l'Afrique centrale :

*« L'approche HIMO s'avère de la sorte comme un outil opérationnel de la politique de l'emploi et un instrument de la politique de décentralisation »*

*« HIMO doit être basée sur une approche participative tant au niveau de la planification que de la mise en œuvre et qu'elle soit financée de façon régulière par les ressources budgétaires de l'État et/ou par des prêts et des dons des partenaires au développement. »*

*« Le Bureau International du Travail (Bit), dont le mandat central est un travail décent et productif pour tous, apportera plus encore que par le passé son appui à la promotion de l'emploi au niveau des communautés sous régionales et des pays »*

**Citation recommandée :** Sofalne, C., Aïcha, D. 2015. La méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) dans des projets de lutte contre la désertification et des changements climatiques. Contexte de développement durable, de la décentralisation et de la réduction de la pauvreté. Survol des onze années d'expérience d'ABIOGeT dans les actions de reboisement et de diffusion des foyers améliorés dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs. Québec, Maroua. 39 p.

©ABIOGeT 2015

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>ACRONYMES</b> .....	6
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>PROBLEMATIQUE ET ENJEUX</b> .....	8
<b>CONSIDÉRATIONS</b> .....	9
<b>PARTIE 1/ PRÉSENTATION D’ABIOGeT</b> .....	10
1.1. Statut légal.....	10
1.2. Mission.....	10
1.3. Mission .....	10
1.4. Groupes cibles.....	10
1.5. Principes.....	10
1.6. Stratégie d’intervention.....	11
1.7. Zone d’intervention au Cameroun.....	11
<b>PARTIE 2/ LA METHODE HIMO AU CAMEROUN</b> .....	12
2.1. Origine et définitions du concept HIMO.....	12
2.2. Institutionnalisation de la méthode HIMO au Cameroun.....	12
2.3. Programme Pays Pour le Travail Décent (PPTD) .....	13
2.4. Un séminaire consacré à la méthode HIMO à Yaoundé au Cameroun.....	13
2.5. Relation entre HIMO et l’action citoyenne et le volontariat pour le développement.....	13
<b>PARTIE 3/MÉTHODE HIMO PROMUE PAR ABIOGeT</b> .....	14
3.1 Signature des ententes de collaboration avec les communes.....	14
3.2 Collaboration avec les ministères sectoriels en charge des forêts et de l’environnement.....	16
3.2.1 Collaboration avec le MINFOF.....	16
3.2.2 Collaboration avec le MINEPDED.....	16
3.3 Montage et mise en œuvre des projets avec les communes.....	17
3.4 Information et implication des autorités locales et des services techniques.....	17
3.5 Rencontre de sensibilisation des communautés locales bénéficiaires.....	17
3.6 Recrutement de la main d’œuvre locale.....	17
3.7 Information des candidats sur les modalités de travail.....	17
3.8 Formations (Renforcement des capacités).....	17
3.9 Mesure de sécurité au travail .....	17
3.10 Rémunération des travailleurs .....	17

<b>PARTIE 4/: QUELQUES PROJETS RÉALISÉS PAR LA MÉTHODE HIMO .....</b>	<b>18</b>
4.1. Projet pilote Sahel-Vert HIMO.....	18-27
4.2. Projet Complexe Arboretum-Pépinière de Maroua.....	28
4.3. Projet d'aménagement du Complexe Arboretum-Pépinière de Maroua.....	30
4.4. Formation des clubs des amis de la nature dans les établissements scolaires (2010).....	31
4.5. Projet foyers améliorés dans la région de l'Extrême-Nord.....	32
<b>PARTIE 5/ COMMUNICATION ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE SUR L'APPROCHE HIMO.....</b>	<b>33</b>
5.1. Atelier « <i>d'Évaluation et planification avec les communes sur les transferts des réserves et reboisement</i> ».....	33
5.2. Atelier cellule régionale Bois-Énergie.....	33
5.3. Atelier Ebolowa/MINFOF.....	34
<b>PARTIE 6/ COÛTS UTILISÉS DANS LES PROJETS DE REBOISEMENT PAR LA MÉTHODE HIMO.....</b>	<b>35</b>
6.1. Matériel requis pour la préparation de terrain.....	35
6.2. Équipement de Protection Individuelle (EPI).....	35
6.3. Préparation de terrain pour plantation.....	36
6.4. Mise en place de la plantation.....	36
6.5. Regarnis de la plantation .....	36
6.6. Entretien de la première année.....	37
6.7. Entretien pour les années 2 à 5.....	37
6.8. Récapitulatif du coût moyen de création d'une plantation en zone de savanes sèches ou zone sahélienne (Région du Nord et de l'Extrême-Nord).....	37
Références bibliographiques.....	38
Textes réglementaires.....	39

## **ACRONYMES**

ABIOGeT : Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs

AGR : Activités Génératrices de Revenus

ANAFOR : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier

ASCNPD : Agence du Service Civique National de Participation au Développement

CRA : Centre Régional d'Agriculture

DSRP : Document de Stratégie et de Réduction de la pauvreté

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

EPI : Équipement de Protection Individuelle

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GIZ: Die Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre

MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

MINEPDED : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, et du Développement Durable

MINFOF : Ministère des forêts et de la faune

OIT : Organisation internationale du Travail

PAFA-2020: Plan d'Action Forestier ABIOGeT horizon 2020

PANCC : Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques

PANL/LCD : Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification

PPTD : Programme Pays Pour le Travail Dément

PROJET PILOTE SAHEL-VERT HIMO : Projet pilote de mise en valeur des sites du Sahel-Vert dans les départements du Mayo-Danay et du Mayo-Kani

## INTRODUCTION

Le concept HIMO est une approche développée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et diffusée en Afrique depuis les années 1970 comme une stratégie en action humanitaire visant à investir dans des projets favorisant l'emploi des populations locales. Mais elle a eu du mal à être véritablement adoptée. Pendant des décennies, cette méthode a été considérée comme une approche destinée seulement aux travaux d'infrastructure et de construction. Cependant, depuis l'adoption par le Cameroun en 2009 du « Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi » (DSCE) qui préconise le recours, aux approches HIMO comme « leviers pour création d'emplois au Cameroun », l'éveil des consciences commence progressivement. En octobre 2014, grâce à l'OIT, le Cameroun adopte le Programme Pays Pour le Travail Décent (PPTD) qui fait le choix de l'approche HIMO dans sa priorité n°1 « *Accroissement des opportunités d'emplois décents et des Activités Génératrices de Revenus (AGR) notamment pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables* ».

Depuis sa création en 2004 dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun, ABIOGeT a intégré l'approche HIMO dans ses projets de développement durable et de lutte contre la pauvreté, aussi bien en milieu rural que dans les villes. Des projets de plantation d'arbres, de fabrication et de diffusion des foyers améliorés ont été exécutés grâce à l'utilisation de la main d'œuvre locale dans le but de fournir de l'emploi aux jeunes désœuvrés dans cette partie du pays.

La situation humanitaire qui prévaut depuis 2012 dans l'Extrême-Nord nécessite que l'approche HIMO soit intégrée dans tous les projets de développement afin de renforcer la résilience des populations face aux conséquences des effets conjugués de l'insécurité, de la sécheresse, de la désertification et des changements climatiques.

En guise de sa contribution à cette situation humanitaire, ABIOGeT a développé un « Plan d'Action Forestier ABIOGeT 2015 – 2020 » (PAFA-2020) pour un objectif de production et de plantation de 5 000 000 d'arbres dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord en utilisant l'approche HIMO qu'elle a adaptée pour ses besoins au cours de la dernière décennie. Ce Plan intègre les conventions de partenariat signées en novembre 2014 avec les communes de Yagoua, de Doukoula et de Kaélé pour un objectif de 3 000 000 d'arbres, d'une part, et intègre des ententes à officialiser avec les communes et partenaires dans les deux régions, d'autres part. Sur invitation du Ministre des Forêts et de la Faune, le PAFA-2020 a été présenté lors de l'atelier de « *capitalisation des initiatives en matière de développement des plantations forestières et présentation du concept de « sylviculture de seconde génération au Cameroun* » organisé par le MINFOF et la GIZ du 29 au 31 septembre 2015. Ce fut l'occasion pour ABIOGeT de partager son expérience de l'application de l'approche HIMO développée dans sa stratégie de reboisement, le tout en présence des cadres du MINFOF, de l'ANAFOR et d'autres acteurs de la société civile au Cameroun impliqués dans des projets de reboisement.

Le présent document présente dans son ensemble, le survol de l'expérience d'ABIOGeT dans la méthode HIMO, avec dans la première partie : Présentation d'ABIOGeT; deuxième partie : la méthode HIMO au Cameroun; troisième partie : démarche de la méthode HIMO promue par ABIOGeT ; quatrième partie : quelques projets réalisés par la méthode HIMO; cinquième partie : communication et partage d'expérience d'ABIOGeT sur l'approche HIMO; sixième partie : coûts utilisés dans les projets de reboisement par la méthode HIMO.

## PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

La population du Cameroun, évaluée à 22,3 millions (MINEPDED, 2015), reste caractérisée par son extrême jeunesse (3ème RGPH, 2010). L'âge moyen se situe à 22,1 ans et la population ayant moins de 15 ans représente 43,6% de la population totale tandis que celle de moins de 25 ans représente 64,2%. Sur le plan social, la pauvreté a nettement reculé en milieu urbain, de l'ordre de 5 points dans les villes de Douala et Yaoundé, alors qu'en milieu rural, son incidence s'est aggravée de près de 3 points, surtout dans les campagnes des trois régions septentrionales du pays (FAO, 2013).

Selon l'Équipe Humanitaire des Nations Unies au Cameroun en décembre 2015, les régions l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamadoua sont prioritaires pour la réponse humanitaire. Elles concentrent la plupart des vulnérabilités telles que les déplacements de populations (réfugiés, déplacés internes et migrants), épidémies, insécurité alimentaire, malnutrition etc. (Plan de Réponse Stratégique, 2015). De ces quatre régions, ce sont les régions du Nord et de l'Extrême-nord qui comprennent le plus grand nombre de personnes les plus vulnérables et les plus pauvres, qui font face à des aléas climatiques et ont un accès très limité aux services sociaux de base.

Le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies (OCHA) en janvier 2015, classe les régions du Nord et de l'Extrême-Nord comme les zones les plus sévèrement touchées par la pauvreté, la situation d'insécurité, les vulnérabilités telles que les déplacements de populations (réfugiés, déplacés internes et migrants), les épidémies, l'insécurité alimentaire, la malnutrition etc. De plus, les inondations récurrentes, la sécheresse et la désertification des 30 dernières années entraînent également de nombreux déplacements internes de populations. C'est aussi dans ces régions que des recrutements du groupe armé Boko Haram sont opérés au sein de la population des jeunes et des enfants (Équipe Cameroun ONU, 2015).

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mis sur pied un Programme à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au milieu des années 70 pour répondre à la détérioration de la situation de l'emploi dans les pays en développement (Tajgman et Jan, 2000). Mais, cette approche qui longtemps a été considérée comme un outil destiné uniquement aux travaux d'infrastructures et de construction, devrait être adaptée et utilisée comme une des solutions aux problèmes actuels d'extrême pauvreté, de manque d'emploi généralisé des jeunes et des femmes dans les régions les plus nécessiteuses et les vulnérables aux effets de la désertification et des changements climatiques.



## CONSIDÉRATIONS

Depuis plus de 11 ans, ABIOGeT œuvre dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord du Cameroun en accompagnant les communautés locales et les communes dans des actions de sensibilisation et d'éducation, de formation et de plantation d'arbres à travers la mise en œuvre des projets d'agroforesterie et de reboisement, en faisant recours à chaque fois à la méthode HIMO dans le but de fournir du travail aux jeunes et aux femmes désœuvrés. À ce jour, plus de 2,5 millions d'arbres ont été distribués et plantés dans le but de lutter contre les changements climatiques, la désertification et la perte d'habitats. En guise de complément, plusieurs dizaines de formations ont été données aux jeunes dans un processus de renforcement de leurs capacités et de leur autonomie à moyen et long terme sur des thèmes comme par exemple :

1. Genre et minorité;
2. Prévention et Gestion de conflits;
3. Gestion et exploitation d'une pépinière;
4. Civisme et démocratie;
5. Gestion d'une petite entreprise agricole familiale ou communautaire;
6. Techniques de plantation d'arbres;
7. Fabrication et utilisation des foyers améliorés;
8. Production et commercialisation du miel; etc.

En guise de réponse à la situation humanitaire actuelle, ABIOGeT a mis sur pied et réalisé avec succès un projet pilote dénommé « **Sahel-Vert HIMO** ». Il a été récemment (septembre 2014 à avril 2015) mis en œuvre avec succès dans les communes de Doukoula (Mayo-Danay) et de Kaélé (Mayo-Kani). La réalisation de ce projet, a permis d'appliquer une méthodologie efficace de **prévention des conflits, de lutte contre la pauvreté et la désertification, de gouvernance locale tout en renforçant la résilience des populations face à ces fléaux**. Le projet a mis l'accent sur la participation massive des jeunes et des femmes désœuvrés et a su canaliser leur énergie dans des activités agricoles et forestières. La méthodologie développée dans le cadre du projet Sahel-Vert HIMO a été partagée avec 40 maires présents lors d'un atelier qui a eu lieu le 25 Février 2015 dans la ville de Maroua (région de l'Extrême-nord). Cette méthodologie est appelé à s'élargir à plus grande échelle, dans toute les régions touchées, **grâce à un appui financier des partenaires**.

## **PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION D'ABIOGeT**

### **1.1. Statut légal**

Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGeT) est une organisation créée en 2004 dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun conformément à la loi N° 90/53 du 19 décembre 1990 sur la liberté des associations au Cameroun (en Afrique centrale). L'objectif principal d'ABIOGeT est de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes résultant de la dégradation des ressources naturelles et forestières pour le bénéfice des populations pauvres au Cameroun et ailleurs en Afrique, à travers des projets structurants et intégrés. ABIOGeT est officiellement enregistrée le 8 avril 2013 au Québec (Canada) sous le numéro d'organisation N° 842808-5, conformément la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif dans le but de sensibiliser le reste du monde sur les problématiques de la pauvreté, de la désertification et des changements climatiques que subissent les populations pauvres.

### **1.2. Vision**

ABIOGeT se veut une organisation de choix qui s'occupe des préoccupations environnementales des populations défavorisées et pauvres. De ce fait, elle vise à maintenir un cadre de vie sain des communautés qui devront gérer durablement, efficacement et équitablement les ressources naturelles, forestières et fauniques tout en respectant les cadres juridiques national et international en matière de gestion durable des ressources naturelles.

### **1.3. Mission**

ABIOGeT se veut une organisation à but non lucratif pour la défense de l'environnement et le développement durable. Sa mission est de contribuer, en collaboration avec tous les partenaires, à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions en matière de gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration des modes et conditions de vie des communautés pauvres dans sa zone d'intervention. Grâce à notre expérience et les compétences avérées de nos ressources humaines, nous sommes en mesure de proposer et de promouvoir des solutions innovantes, susceptibles de répondre aux aspirations de nos groupes bénéficiaires et des attentes de nos différents partenaires.

### **1.4. Groupes cibles**

Les jeunes et les femmes sont les catégories cibles auxquelles l'organisation apporte prioritairement son soutien à travers des actions d'éducation et de sensibilisation environnementale, de développement des activités génératrices de revenus, de renforcement des capacités, de plantation d'arbres, de bois – énergie (production de bois de chauffe et fabrication/distribution des foyers améliorés), de création de points d'eau potable, etc.

### **1.5. Principes**

Pour réaliser sa mission et sa vision, toutes nos programmations, nos démarches et la gestion d'ABIOGeT restent conformes aux principes suivants :

#### **Principe 1. Collaborer avec des partenaires**

Pour maximiser l'impact de ses actions, ABIOGeT travaille avec les partenaires au développement à tous les niveaux, en nouant des alliances et partenariats avec d'autres

organismes qui offrent des approches complémentaires capables de gagner la confiance de tous.

### **Principe 2. Promouvoir le renforcement des capacités**

Nous faisons en sorte que les principaux groupes bénéficiaires concernés, dont nous sommes solidaires soient nos partenaires en participant activement à la conception, la mise en application et le suivi évaluation de nos programmations. Il s'agit pour nous de les conduire à être maître de leurs vies, jouir de leurs droits, réaliser leurs aspirations, prendre leurs responsabilités en main, bref s'assumer.

### **Principe 3. Rendre compte**

Nous devons rendre compte de nos réalisations à tous nos partenaires et nos groupes bénéficiaires.

### **Principe 4. Rechercher les résultats durables**

Comme nous visons les causes profondes des fléaux qui dégradent les ressources naturelles, influençant gravement sur la vie des populations en les rendant pauvres, nous mettons au point et utilisons des approches qui assurent que nos programmations conduisent à des améliorations durables et essentielles dans les vies des gens pauvres et marginalisés avec qui nous travaillons.

### **Principe 5. Éliminer la discrimination**

Dans ses programmes, ABIOGeT lutte contre la discrimination et renie les droits basés sur le sexe, l'ethnie, la classe sociale, la religion, l'âge, le handicap physique, la caste, l'opinion ou l'orientation sexuelle, la nationalité et la race.

## **1.6. Notre stratégie d'intervention**

La stratégie d'intervention d'ABIOGeT est principalement basée **sur l'implication des groupes cibles bénéficiaires et des partenaires dans l'exécution des projets**. Cette approche nous permet de travailler en étroite collaboration avec les autorités administratives et traditionnelles, les services centraux et déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations de la société civile et les groupes associatifs des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, le conseil d'administration d'ABIOGeT croit fortement que la meilleure façon de faire bénéficier équitablement les groupes cibles de ses actions est de maintenir une attention soutenue sur les aspects Genre et Minorité et la méthode HIMO. Ainsi, **la participation active des femmes, des jeunes et des différents groupes socio-culturels et professionnels est une base solide de réussite de nos actions**.

## **1.7. Zone d'intervention au Cameroun**

ABIOGeT intervient prioritairement dans les zones arides et semi-arides couvertes par les régions du Nord et de l'extrême-Nord du Cameroun et définies comme la zone d'intervention prioritaire n° 1 par le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) (MINEP, 2007). Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatiques du Cameroun (PANCC) (MINEPDED, 2015) désigne également la Zone Agro écologique soudano-sahélienne comme la zone la plus vulnérable dans le domaine des Changements Climatiques.

## DEUXIEME PARTIE : LA METHODE HIMO AU CAMEROUN

### 2.1. Origine et définitions du concept HIMO

#### a) Définition de la méthode de la méthode HIMO par l'OIT<sup>1</sup>:

Désigne les méthodes qui combinent des équipements légers avec de la main d'œuvre dans un mélange optimal afin d'assurer la qualité et minimiser les coûts lors de la création ou de la réhabilitation des infrastructures. Cette méthode a été développée pour le domaine de la construction d'infrastructures publiques. L'OIT a mis sur pied un Programme à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au milieu des années 70 pour répondre à la détérioration de la situation de l'emploi dans les pays en développement (Tajman et al, 2000).

#### b) Définition de la méthode HIMO par Bourdet (2010)

La méthode HIMO est une approche d'intervention (travaux de constructions, services, production, transformations...) optimisant l'utilisation des ressources localement disponibles (Bourdet, 2010).

#### c) Définition de la méthode HIMO par le Cameroun<sup>2</sup> :

Technique qui combine de façon optimale la main d'œuvre et l'équipement généralement léger, qui favorise la valorisation des ressources locales dans la réalisation des projets d'intérêt public ou communautaire, chaque fois que cela est techniquement possible et économiquement rentable (Décret N°2014/0611/PM, 2014).

### 2.2. Institutionnalisation de la méthode HIMO au Cameroun

- La prise de conscience sur l'intégration de la méthode HIMO dans des projets de développement et de lutte contre la pauvreté a pris un tournant décisif depuis la révision par le gouvernement du Document de Stratégie et de Réduction de la pauvreté (DSRP) en 2008 et la transformation de ce dernier en Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en 2009. A titre d'exemple, le DSRP a cité seulement six (06) fois le terme HIMO, alors que dans le DSCE, HIMO est employé seize (16) fois.
- En juin 2008, le Cameroun adopte son premier Document de Stratégie pour la promotion des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), piloté par le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle.
- En 2014, le Premier Ministre du Cameroun signe le Décret N°2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application des approches à Haute Intensité de Main-d'œuvre au Cameroun et l'intègre dans tous les secteurs d'activités. Le Décret instruit toutes les Administrations Publiques, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Maîtres d'œuvre et d'ouvrage, les entreprises et les prestataires des contrats publics à intégrer l'approche HIMO dans leur projet, et concerne tous les secteurs d'activités.

---

<sup>1</sup> Organisation internationale du Travail

<sup>2</sup> Décret N°2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application des approches à Haute Intensité de Main-d'œuvre au Cameroun, signé par le Premier Ministre.

- Au niveau des régions, il existe le Bureau de Promotion de l'approche HIMO dans les délégations régionales de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

### **2.3. Programme Pays Pour le Travail Décent (PPTD)**

En octobre 2014, grâce à l'appui de l'OIT, le Cameroun adopte le Programme Pays Pour le Travail Décent (PPTD) qui fait le choix de l'approche HIMO dans sa priorité n°1 « *Accroissement des opportunités d'emplois décents et des Activités Génératrices de Revenus (AGR) notamment pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables* ».

### **2.4. Tenue du 15ème Séminaire Régional des Praticiens de la Haute Intensité de Main d'Œuvre consacré à la méthode HIMO à Yaoundé au Cameroun**

Sous le haut patronage de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, du 24 au 28 février 2014, les experts HIMO (haute intensité de main d'œuvre) d'Afrique centrale ont tenu leur 1ère rencontre en présence de Mme Dayina Mayenga, la représentante régionale de l'OIT (Organisation internationale du Travail) pour l'Afrique centrale, qui a prononcé à cet effet une allocution dense, vantant les mérites, pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'approche HIMO. La méthode HIMO a été présentée comme un puissant outil de lutte contre la pauvreté et une stratégie efficace contre le chômage et le sous-emploi. A l'issue de cette rencontre, les Ministres en charge des Travaux Publics, du Développement Communautaire, de l'Équipement, des Routes et du Désenclavement, du Travail et de la Sécurité Sociale ont signé une déclaration.

### **2.5. Relation entre HIMO et l'action citoyenne et le volontariat pour le développement**

Dans le but lutter contre le désœuvrement, le sous-emploi et la pauvreté, d'une part, et de promouvoir l'action citoyenne et le volontariat des jeunes camerounais des deux (02) sexes, d'autre part, le Président de République du Cameroun a signé le 23 décembre 2010 le décret qui crée l'agence du service civique national de participation au développement (ASCNPD). Selon le décret, l'Agence est investie d'une mission de mobilisation des énergies pour le développement économique, social et culturel du pays, et de promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix.

Depuis 2012, l'ASCNPD a déjà formé au total 32 000 jeunes camerounais des deux sexes, soit 6 000 Volontaires<sup>3</sup> en 2012; 7 000 Volontaires et 4 000 Appelés<sup>4</sup> en 2014; 6 000 Appelés et 9 000 Volontaires en 2015, avec toujours au centre la méthode HIMO.

---

<sup>3</sup>Volontaire : toute personne qui s'engage pour une durée de six (06) mois au moins, à se consacrer, de façon désintéressée, à un projet d'intérêt général dans le cadre du Service civique national de participation au développement, selon la loi.

<sup>4</sup> Appelé : jeune âgé de 17 à 21 ans, admis à la période obligatoire du Service civique national de participation au développement pour une durée e 60 jours, selon la loi.

## TROISIEME PARTIE : MÉTHODE HIMO PROMUE PAR ABIOGeT

La démarche HIMO promue par ABIOGeT suit les étapes suivantes :

### 3.1 Signature des ententes de collaboration avec les communes

Le gouvernement du Cameroun s'est engagé dans la politique de la décentralisation qui prône le transfert des compétences et des ressources aux communes. En 2010, le Cameroun adopte la Loi d'Orientation de la Décentralisation (Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004) et les Décret N° 2010/0242/PM et N° 2010/0244/PM du 26 février 2010 fixent les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural et en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole à compter de l'exercice budgétaire 2010 (FAO, 2013).

Dans sa démarche HIMO, ABIOGeT a signé en 2014, trois conventions de partenariat avec les communes de Yagoua, Doukoula et Kaélé, mais collabore déjà avec une dizaine d'autres communes. Ces conventions de collaboration définissent sept (07) axes de collaboration prioritaires qui sont :

1. Restauration des terres dégradées, lutte contre le changement climatique, la biodiversité et la désertification;
2. Promotion des activités génératrices de revenus et de l'entrepreneuriat local
3. Formation des jeunes et des femmes (renforcement des capacités et accompagnement);
4. Gestion participative des ressources naturelles;
5. Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets conjoints
6. Mise en commun des apports
7. Suivi – évaluation des projets

**Dans les Plans d'Actions des conventions signées, chacune des trois (03) communes et ABIOGeT ont fixé un objectif de production et de plantation de 1 000 000 d'arbres sur une période de trois (03) ans, soit un total de 3 000 000 d'arbres d'ici 2018.**



Signature de la convention de partenariat avec la Commune de Doukoula



Signature de la convention de partenariat avec la Commune de Yagoua



Signature de la convention de partenariat avec la Commune de Kaélé

### 3.2 Collaboration avec les ministères sectoriels en charge des forêts et de l'environnement

#### 3.2.1 Collaboration avec le Ministère des forêts et de la Faune

Le 04 juin 2015, une convention de subvention a été signée entre le MINFOF et ABIOGeT à Maroua pour un projet de reboisement dans le département du Mayo Danay.



Signature de la convention avec le MINFOF :  
L'Administrateur d'ABIOGeT, Monsieur Jean Boido

#### 3.2.2. Collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)



Lettre de félicitation du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature du Développement Durable (MINFOF), Monsieur Hélé Pierre, adressée à ABIOGeT



### **3.3 Montage et mise en œuvre des projets avec les communes**

De l'idée au suivi-évaluation, en passant par la planification et la mise en œuvre, les projets sont montés avec la participation des communes qui représentent les communautés locale à la base.

### **3.4 Information et implication des autorités locales et des services techniques.**

L'implication des différentes parties prenantes (autorités administrative et traditionnelles les Maires, les Conseillers municipaux, les services techniques de l'État, les élites, etc.) se fait à partir du processus de la planification des activités jusqu'à l'évaluation du projet, en passant par la mise en œuvre et le suivi.

### **3.5 Rencontre de sensibilisation des communautés locales bénéficiaires**

L'équipe du projet organise une rencontre d'information et de sensibilisation avec les communautés bénéficiaires du projet. Cette rencontre permet d'avoir l'adhésion de la population au projet.

### **3.6 Recrutement de la main d'œuvre locale**

Le recrutement de la main d'œuvre locale est une opération délicate. Sur la base des critères de recrutement établis de commun accord entre ABIOGeT et les communes, la responsabilité de celui-ci est généralement confiée aux communes. Les communes sont souvent assistées par les services techniques de l'État des secteurs concernés.

### **3.7 Information des candidats sur les modalités de travail**

Une fois le recrutement réalisé, les listes des personnes recrutées sont publiées par affichage dans les communes. Les candidats retenus sont alors invités pour une rencontre d'information sur les modalités et des conditions des travaux.

### **3.8 Formations (Renforcement des capacités)**

Avant le démarrage des travaux, des sessions de formation sont organisées à l'attention des candidats retenus pour le travail. Dans la plus part des cas, les formations sont dispensées localement.

### **3.9 Mesure de sécurité au travail**

Les travailleurs sont informés sur le respect des mesures sécurité. Ces mesures concernent notamment le respect du port des Équipements de Protection Individuels (EPI) tels que les bottes, la tenue de travail, les gangs, etc.

### **3.10 Rémunération des travailleurs**

La rémunération des travailleurs se fait à la tâche, soit à la semaine, soit aux deux semaines selon l'entente établie avec les travailleurs.

*« Les activités HIMO sont des travaux d'utilité collective entrepris pendant un temps limité en échange d'une rémunération, qui est généralement inférieure à celle prévalant sur le marché du travail, formel et informel » (Bourget, 2010)*

## QUATRIEME PARTIE : QUELQUES PROJETS RÉALISÉS PAR LA MÉTHODE HIMO

### 4.1. Projet pilote Sahel-Vert HIMO

*Projet pilote de mise en valeur des sites du Sahel-Vert dans les départements du Mayo-Kani et du Mayo-Danay, Extrême-Nord du Cameroun (Projet pilote Sahel-Vert)*

**Objectif :**

Renforcer les capacités des Communes et des communautés rurales de Kaélé et Doukoula dans les actions de lutte contre la désertification de manière à améliorer les conditions de vie des populations des départements du Mayo-Danay et Mayo-Kani, Région de l'Extrême-Nord

**Financement :** Cuso International

**Budget :** 57 000 \$ CAD

**Durée :** septembre 2014 –avril 2015

### *Quelques résultats en chiffres*

#### **Dans la Commune de Doukoula (Mayo-Danay)**

- 19 coopératives de jeunes et de femmes constituées, soit 366 membres pour développer les activités génératrices de revenus;
- 20 jeunes formées sur la création d'une pépinière de production de plants
- Un comité 100 jeunes créé pour entretenir le site de reboisement
- 20 jeunes formés sur la production et la commercialisation du miel
- Quatre ruches installées
- 36 500 arbres plantés sur le site de Bidéré
- Une pépinière créée, d'une capacité de production de 100 000 plants par an
- Le matériel de production de plants et de jardinage distribué

#### **Dans la Commune de Kaélé (Mayo-Kani)**

- 63 coopératives de jeunes et de femmes constituées, soit 1212 membres pour développer les activités génératrices de revenus;
- 20 jeunes formées sur la création d'une pépinière de production de plants
- Un comité 100 jeunes créé pour entretenir le site de reboisement
- 20 jeunes formés sur la production et la commercialisation du miel
- Quatre ruches installées
- 13700 arbres plantés à Kaélé
- Une pépinière créée, d'une capacité de production de 100 000 plants par an
- Deux (02) forages réhabilités
- Le matériel de production de plants et de jardinage distribué

Le rapport de fin de projet (ABIOMeT, 2014) est disponible sur le site d'ABIOMeT : [www.abioget.org](http://www.abioget.org)

## Sensibilisation et recrutement des jeunes et des femmes pour les travaux de reboisement

**Octobre 2014 :**

Commune de Doukoula :

Mobilisation de la main d'œuvre locale



**Octobre 2014 :**  
Commune de  
Doukoula :  
Guy Magloire, Chef  
d'équipe ABIOGeT;  
le Délégué  
d'Arrondissement  
de la Jeunesse de  
Doukoula, un  
conseiller municipal  
et une Animatrice  
endogène



**Octobre 2014 :**

Commune de Doukoula :

Mobilisation de la main d'œuvre locale



**Janvier 2014 :**  
Commune de Kaélé :  
Mobilisation de la main d'œuvre locale



**Atelier de formation de 40 jeunes des Communes de Kaélé et de Doukoula sur la création d'une pépinière de production de plants et la plantation d'arbres**  
Maroua : 18, 19, 20 février à



Photos de famille après la remise de Certificat de formation



M. Ndogmo Voufo Joseph, chef de projet pilote de gestion de bois-énergie et de reboisement dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord Cameroun (FCP), en plénière pendant la formation



Discours d'ouverture de l'atelier de formation par le Représentant du Délégué régional MINEPDED/Extrême-Nord



Photo de famille après l'ouverture de l'atelier

## Atelier de formation de 40 jeunes des Communes de Kaélé et de Doukoula sur la production et la commercialisation du miel

Lara/Kaélé: 26, 27, 28 février 2015



Le formateur, HERVÉ BIMPANGÉ en pleine séance de formation



Les 1<sup>er</sup> Adjointes aux Maires de Doukoula et de Kaélé à l'ouverture de l'atelier de formation. De gauche à droite : Wankague Valentin et M. Sali Moïse



Démonstration de la pose des ruches pendant la séance pratique de la formation



Démonstration du port de la tenue de protection pendant la séance pratique de la formation

## Mars 2015 : Création d'une pépinière à Doukoula



Remplissage des pots plastiques pour la production de plants



## Mars 2015 : Création d'une pépinière à Doukoula



Installation de la clôture de la pépinière (fil barbelé et haie-vive)

## Mars 2015 : Création d'une pépinière à Lara/Kaélé



Installation de la clôture de la pépinière



## Mobilisation de la main d'œuvre : sensibilisation des leaders des jeunes et des femmes



Photo de famille : Mme Béatrice Kengne avec les leaders de jeunes de Doukoula



Photo de famille : Mme Béatrice Kengne avec des femmes leaders de Doukoula



Séance d'animation et de sensibilisation dirigée par Béatrice Kengne, en face des femmes engagées dans la lutte contre la désertification

#### 4.2. Projet Complexe Arboretum-Pépinière de Maroua (ABIOGeT, 2011)

- Un centre de production de plants et de formation des jeunes;
- Capacité de production de 1 000 000 plants par an;
- Superficie : 2,7 ha;
- Employés permanents : 04;
- Employé saisonnier : une cinquantaine de main d'œuvre saisonnière : empoteurs, semeurs, les arroseurs, gardiens, etc.



### 4.3 Projet d'aménagement du Complexe Arboretum-Pépinière de Maroua (Sept – déc 2011)

La main d'œuvre des étudiants du Centre Régional d'Agriculture de Maroua (CRA) sollicitée

- 52 étudiants et 4 formateurs du CRA ont activement participé au projet;
- 1600 arbres ont été plantés sur le terrain du Complexe (2,7 hectares);
- Formation pratique sur la production de plants forestiers et fruitiers;
- Installation d'une clôture de 1200 mètres.



Séance de formation pratique des étudiants du CRA  
(ABIOGeT, 2010)



Installation clôture du complexe Arboretum-Pépinière avec les étudiants du CRA



Plantation  
d'arbres sur le  
site du Complexe  
Arboretum-  
Pépinière  
d'ABIOGeT à  
Maroua



Plantation  
d'arbres sur le  
site du Complexe  
Arboretum-  
Pépinière  
d'ABIOGeT à  
Maroua

#### 4.4. Formation des clubs des amis de la nature dans les établissements scolaires (2010)



Lycée classique de Kaélé : Formation et sensibilisation des élèves sur la lutte contre la désertification par la plantation d'arbres

(ABIOGeT, 2010)



Lycée classique de Mokolo : Formation et sensibilisation des élèves sur la lutte contre la désertification par la plantation d'arbres

(ABIOGeT, 2010)



#### 4.5 Projet de production et de diffusion des foyers améliorés dans la région de l'Extrême-Nord (2008 -2009)

- 46 Jeunes formés et employés pour la production des foyers améliorés
- 15 500 foyers améliorés fabriqués par les jeunes





## CINQUIEME PARTIE : COMMUNICATION ET PARTAGE D'EXPERIENCE D'ABIOGeT SUR L'APPROCHE HIMO

### 5.1 Communication à l'atelier « d'Évaluation et planification avec les communes sur les transferts des réserves et reboisement » (25 février 2015 à Maroua)



ABIOGeT été invitée le 25 février 2015 à Maroua par l'Antenne GIZ/ProPSFE Extrême-nord à présenter la méthodologie développée par l'approche HIMO dans la mise en œuvre du projet pilote Sahel Vert HIMO. Près de 30 Maires de la Région de l'Extrême-Nord étaient présents à cet atelier et plus de 08 Maires ont sollicité l'accompagnement d'ABIOGeT pour la gestion des sites du Sahel Vert qui leur ont été rétrocédé.

### 5.2 Communication à l'atelier cellule régionale Bois-Énergie (Maroua, 17 juin 2015)



Atelier sur la stratégie de reboisement pour la production de bois-énergie (17 juin 2015 à Maroua) organisée par l'Antenne GIZ/ProPSFE Extrême-nord ABIOGeT invitée à présenter sa stratégie HIMO.

Présentation faite par M. Guy Magloire, Chef d'équipe d'ABIOGeT l'Extrême-nord

### 5.3 Communication à l'atelier d'Ebolowa (Ebolowa, 29, 30, 31 septembre 2015)

**Thème : *capitalisation des initiatives en matière de développement des plantations forestières et présentation du concept de « sylviculture de seconde génération au Cameroun »***

Sur invitation du Ministre des Forêts et de la Faune, ABIOGeT a présenté sa méthode HIMO pour son Plan d'Action Forestier ABIOGeT- 2020 pendant l'atelier. La rencontre était organisée par le MINFOF et la GIZ, du 29 au 31 septembre 2015 à Ebolowa sur les plantations forestières au Cameroun. Ce fut en présence des cadres du MINFOF, de l'ANAFOR et d'autres acteurs de la société civile de reboisement venus à travers le Cameroun. La présentation a été faite par Liman Mahamat (Ingénieur de Projet ABIOGeT) et Guy Magloire (Chef d'équipe ABIOGeT).



## SIXIEME PARTIE : COÛTS UTILISÉS DANS LES PROJETS DE REBOISEMENT PAR LA MÉTHODE HIMO

### 6.1 Matériel requis pour la préparation de terrain

No	Désignation	Quantité	Prix/unité (F CFA)	Prix Total (F CFA)	Amortissement	Amortissement par an
1	Machette	05	2 500	22 500	2 ans	11 250
2	Houe (Daba)	02	3 500	7 000	2 ans	3 500
3	Barre à mine	05	2 500	22 500	5 ans	4 500
4	Ruban gradué (60 m)	01	18 000	18 000	3 ans	6 000
5	Brouette	02	25 000	50 000	3 ans	16 667
6	Ficelle de 100 m (rouleau)	02	3 000	6 000	2 ans	3 000
7	Lime	05	1 500	7 500	2 ans	3 500
<b>Total</b>				<b>133 500</b>		<b>48 417</b>

### 6.2 Équipement de Protection Individuelle (EPI)

No	Désignation	Quantité	Prix/unité (F CFA)	Prix Total (F CFA)	Amortissement	Amortissement par an (FCFA)
1	Botte	05	12 000	60 000	2 ans	30 000
2	Gang	05	2 000	10 000	3 mois	10 000
3	Imperméable	05	7 000	35 000	1 an	35 000
<b>Total</b>				<b>65 000</b>		<b>75 000</b>

### 6.3 Préparation de terrain pour plantation

No	Tâche	Description	Unité	Quantité	Norme	Coût unitaire	Coût total
1	Prospection et délimitation de terrain	Défrichement du périmètre de la parcelle sur une largeur d'un mètre, mesurage et recherche et implantation des jalons sur les limites	Ha	1	5hj/ha	1 500	7 500
2	Défrichement et dégagement de la parcelle	Nettoyage de la parcelle	Ha	1	40 h.j/ha	1 500	60 000
3	Préparation des piquets (jalon)	Recherche, coupe, taille et transport sur le site	Piquets	400	200 jalons. h.j/ha	25	10 000
4	Piquetage	Mesurage des écartements, distribution et mis en place des piquets	Piquets	400	100 jalons. h.j/ha	25	10 000
5	Trouaison (40 cm x 40 cm x 40 cm)	Creusement des trous à l'emplacement des piquets et retrait de la terre	Trous	400	50 trous.h.j/ha	150	60 000
<b>Total 1</b>							<b>147 500</b>

### 6.4 Mise en place de la plantation

No	Tâche	Description	Unité	Quantité	Norme	Coût unitaire	Coût total
1	Acquisition (achat) de plants sur le site	Acheter et transporter les planter sur le site de plantation	Plants/Ha	480	400 F/Plant	400	192 000
2	Acquisition de la fumure	Achat de fumure	Sac de 50/kg	16	5 000 F/Sac	5 000	80 000
3	Distribution des plants	Disposer la fumure autour de chaque trou	Plants/Ha	400	25F/plant	25	10 000
4	Mise en place des plants	Action de planter dans les trous	Plants/Ha	400	30F/plant	30	12 000
5	Épandage de fumure	Disposer la fumure autour de chaque trou	Plants/Ha	400	25F/trou	25	10 000
6	Mise en terre des plants	Plantation	Plants/Ha	400	30F/plant	30	12 000
<b>Total 2</b>							<b>316 000</b>

### 6.5 Regarnis de la plantation

No	Tâche	Description	Unité	Quantité	Norme	Coût unitaire	Coût total
1	Acquisition (achat) de plants sur le site	Acheter et transporter les planter sur le site de plantation	Plant	20	400 FCFA/Ha	400	8 000
2	Distribution des plants	Disposer la fumure autour de chaque trou	Plant/trou	20	25 F/plant	25	500
3	Réouverture des trous	Ouvrir des petits trous à la taille du substrat	Trou	20	25F/trou	25	500
4	Mise en terre des plants	plantation		20	30F/plant	30	600
<b>Total 3</b>							<b>9 600</b>

## 6.6 Entretien de la première année

No	Tâche	Description	Unité	Quantité	Norme	Coût unitaire	Coût total
1	Sarclage désherbage	Suppression de mauvaises herbes	plant	400	400F/plant	30	12 000
2	Dégagement de plantation	Ouverture entre les lignes de plantation	ha	1	40h.j/ha	1 500	60 000
3	Ouverture de pare-feu, feux précoces et surveillance contre feux	Nettoyer le pourtour du site à une largeur de 10 mètres pour éviter le feu de forêt	ha	0,44	22 h.j/ha	1 500	33 000
4	Gardiennage	Surveillance contre la divagation des bêtes	mois	9	3 000 F CFA/mois	3 000	270 000
<b>Total 4</b>							<b>375 000</b>

## 6.7. Entretien pour les années 2 à 5

No	Tâche	Description	Unité	Quantité	Norme	Coût unitaire	Coût total
1	Dégagement de plantation	Ouverture entre les lignes de plantation	ha	1	40h.j/ha	1 500	60 000
2	Ouverture de pare-feu, feux précoces et surveillance contre feux	Nettoyer le pourtour du site à une largeur de 10 mètres pour éviter le feu de forêt	ha	0,44	22 h.j/ha	1 500	33 000
3	Gardiennage	Surveillance contre la divagation des bêtes	mois	9	30 000 FCFA/mois	30 000	270 000
<b>Total 5</b>							<b>363 000</b>

## 6.8 Récapitulatif du coût moyen de création d'une plantation en zone de savanes sèches ou zone sahélienne (Région du Nord et de l'Extrême-Nord)

No	Phase	Coût	Commentaire
1	Préparation de la plantation	147 500	Certains coûts peuvent être réduits si la plantation s'étend à plusieurs hectares
2	Mise en place de la plantation	316 000	
3	Regarnis de la plantation	9 600	
4	Entretien de la première année	375 000	
<b>TOTAL</b>		<b>848 100</b>	

## Références bibliographiques

- ABIOGeT, 2010. Rapport annuel d'ABIOGeT 2010. [En ligne], disponible à : <http://www.abioget.org/index.php/documentation/rapports>
- ABIOGeT, 2011. Rapport annuel d'ABIOGeT 2011. [En ligne], disponible à : <http://www.abioget.org/index.php/documentation/rapports>
- ABIOGeT, 2012. Rapport annuel d'ABIOGeT 2012. [En ligne], disponible à : <http://www.abioget.org/index.php/documentation/rapports>
- ABIOGeT, 2014. Rapport annuel d'ABIOGeT 2014. [En ligne], disponible à : <http://www.abioget.org/index.php/documentation/rapports>
- ABIOGeT, 2015. Rapport de fin de Projet pilote Sahel-Vert HIMO (Projet pilote de mise en valeur des sites du Sahel-Vert dans les départements du Mayo-Danay et Mayo-Kani) [En ligne], disponible à : <http://www.abioget.org/index.php/documentation/rapports>
- Bourdet, 2010. HIMO et lutte contre la pauvreté au Mali. [En ligne], disponible à : <http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/ACTUALITE/HIMOMali.pdf>. 51 p.
- Équipe Cameroun ONU, 2015. Plan Stratégique de Réponse. Période Janvier – Décembre 2015. 53 p. [En ligne], disponible à : <https://www.humanitarianresponse.info/operations/cameroon>
- FAO, 2013. Mission d'Appui pour la mise en œuvre du processus Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) au Cameroun. Yaoundé, 59 p.
- MINEPDED, 2015. Plan National d'Adaptation aux Changement Climatiques. Yaoundé, 154 p.
- MINEP, 2007. Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD). Yaoundé.
- MINEPAT, 2010. Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- MINTSS-OIT, 2014. Programme Pays Pour le Travail Décent (PPTD). Cadre d'appuis du BIT à la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Yaoundé, 54p.
- République du Cameroun, 2003. Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté
- République du Cameroun, 2009. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.
- Tajgman, D., Veen, J. 2000. International Labour Office, 2000. Programme d'infrastructures à Haute Intensité de Main d'œuvre – HIMO. Politiques et Pratiques de travail. Genève, Bureau international du Travail Genève. [En ligne], disponible à : [http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/1998/98B09\\_355\\_fren.pdf](http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/1998/98B09_355_fren.pdf)

## **Textes réglementaires (Lois et Décrets)**

Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions

Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

Décret n° 2010/384 du 23 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence du service civique national de participation au développement

Décret n° 2010/0242/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural

Décret n° 2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de promotion des activités pastorales et piscicole

Décret n°2012/086 du 09 mars 2012 fixant les modalités et les conditions de participation, d'encadrement et de coopération au titre du Service civique national de participation au développement

Décret n°2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application des approches HIMO au Cameroun.